

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANCAIS.

La nouvelle direction de l'Abéille qui a pour la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper.

ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

UN BON CONSEIL.

La scène se passe dans un omnibus, à Paris. Deux vieilles dames sont assises l'une à côté de l'autre. L'une vent que la portière soit fermée, l'autre la veut ouverte. On appelle le conducteur pour décider la question.

EXERCICE.

1. Où se passe la scène ci-dessus ? 2. De qui est-il question ? 3. Ces deux vieilles dames étaient-elles d'accord ? 4. Que voulait chacune d'elles ? 5. Qui appelaient-elles pour décider la question ? 6. Quelles raisons invoquaient-elles pour appuyer leur réclamation ? 7. Que pensait le conducteur ? 8. Qui donna un conseil au conducteur ? 9. Que dit-il de faire ? 10. Quelle leçon voulait-il donner en proposant un moyen ? si radical ?

"Takes place. "Wants the carriage window closed. "To catch a cold. "Which will carry me off (kill me). "Apopleptic shock. "Who so far had remained silent. "Saved him from the dilemma. "Do open. "Will kill one. "Then "Will rid us. "And we shall have peace. "Preceding. "Were they of the same opinion. "To sustain. "Means.

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux procès.

Wm. Crilly vs. Charles Spahr, dommages, \$1,000. Levy Bostick vs. Morgan's Louisiana & Texas Railroad & Steamship Co., dommages, \$12,000. Bernard J. Schreiner vs. Caroline Wigand, épouse divorcée de Jos. Weil, séparation de corps et de biens. Alexander Baradat vs. Arthur McGuirk, réclamation, \$278.

Jaure King vs. N. O. Railway & Light Co., dommages, \$6,000. Mme Elizabeth O'Mard, vs. N. O. Railway & Light Co., et la Ville de la Nouvelle-Orléans, in solido, dommages, \$1,074.50.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes: Jos. Montedonico; Emile Klein; Joseph Pajol.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux procès.

Chas. G. Fletcher vs. Dr. J. A. Gallin, réclamation, \$14.50. J. F. Muller, vs. Mme Arthémise C. Washington, et son époux A. J. Washington, réclamation, \$72.75. Victor Huber Marble & Granite Co., réclamation, \$30. Carondelet Investment Co., Inc., vs. Raoul J. Llopès, et al., in solido, réclamation, \$30. Burroughs Adding Machine Co., vs. Sylvain Antoine, réclamation, \$22.62. Antonino Danna vs. M. et Mme Steward, pour possession d'une propriété. Gerome Gullo vs. Eugene S. Hayford, réclamation, \$25; vs. Yazoo & Mississippi Valley R. R. Co., réclamation, \$28.79. F. Koen & Co., Inc., vs. T. G. Oruintelle, réclamation, \$10; vs. E. Caserta, réclamation, \$21.76; vs. Joseph Riolo, réclamation, \$26.93; vs. Steven J. Verges, réclamation, \$80.63; vs. le même, réclamation, \$48.75. Southwestern Surety Ins. Co., vs. Charles W. Hopkins, réclamation, \$50. Mme L. Buno, veuve de J. Buno, réclamation, \$50.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Gravier Realty Co., à Lehman Stern & Co., bail du rez-de-chaussée de la propriété No. 220-24-30-36 Baronne, pour un an à \$146.66 par mois. Mme Elizabeth Jane Finn à Eureka Homestead Society, lot Rocheblave, Common, Dorgenois, et Banks, \$1000. — Benedict. Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1000. — Benedict. Torre Realty & Impt Co., à William C. Harder, bail de la propriété, 419-21 S. Rempart, pour un an à \$82.50 par mois. Mme Emma Roperia Brown à Ideal Savings and Homestead Assn., 2 lot Perdido, Poydras, Johnson et Prieur, lot Perdido, Johnson, Gravier et Galvez, \$3250. — Shérif. Percy J. Prosser à United Photo Plays Co., 2 lots Milne, Fil-

more, Wuerpel et Twiggs, \$700.— Byrnes. Percy J. Prosser et son épouse à The United Photo Plays Co., 2 lots Wuerpel, Milne, Filmore et Twiggs, \$700. — Byrnes. Percy J. Prosser, Jr., à United Photo Plays Co., 2 lots Wuerpel, Milne, Filmore et Twiggs, \$700. — Byrnes. F. Roth à Salvatore L. Guidice, bail de la propriété No. 112 Royal pour 62 mois à \$28 par mois. Emile A. Fleurichamp à Siegfried Christensen, lot Dauphine, Mazant, Filmore et Twiggs, \$700. — Byrnes. Alfred D. Danziger à Mme Chas. Perrault, 2 lots Gentilly, Rose-land, Jasmine et ... \$766. William Wallace à Isapell Wallace et als, lot Desire, Dauphine, Piety et Bourgogne, \$800. — Guillotte. Third District Building Assn., à James L. Buisson, lot Franklin, Lotus, Gladiola et Jonquil, \$1820. — Zengel. Third District Building Assn., à Joseph A. Bachemin, lot Forstall, Reynes, Royal et Dauphine, \$1690. — Zengel. Home Builders Realty Co., à Union Faith and Charity Ben Assn., lot Rose, Jasmine, Gentilly la propriété McGee, \$90. — Dreyfous. Eureka Homestead Society à Geo. L. Heath, portion Camp, Chestnut, St. Andrew et Josephine, \$2600. — Benedict. Joseph A. Blythe à A. Wheeler Woolfolk, lot Grant, Hayes, E. 6me et Maumus, \$12.50. Mme François Estrada, et als à Samuel A. Jamieson, bail d'un lot Cadiz, Valence, Saratoga et Franklin, pour 5 ans à \$12 par mois. Security Bldg and Loan Assn., à Mile Paula Duprat, lot Soniat, Ropt, Saratoga et Remparts, \$2500. — Zengel. Succession de Chas. Mazzeletti à James E. Dunchie, lot La Ave., Baronne, Dryades et Delachaise, \$3425. — Dreyfous. Augustus B. Harris à Samuel A. Jamieson, le théâtre Cadiz, au No. 2116-18 Cadiz, \$900. — Soule. Mme Theo. W. Bruning à Theo. W. Bruning, Jr., portion à West End, \$400. — Deibel. W. T. Jay à Chas. Prucell, bail de la propriété No. 629 Pine pour un an à \$30 par mois. Samuel A. Jamieson à Augustus B. Harris, lot Joliet, Cambronne, Hickory et Cohn, \$625. — Soule. Carrolton Land Co. Ltd., à Dennis Brooks et al., 2 lots General Ogden, Holly Grove, Heaton et Pear, \$750. — Rouen. Bureau des Hypothèques. Mme Antoine Houleard, et als

à John Rettenmeier, \$850, 1 billet, 1 an, 6 pour cent, lot Derbigny, Claiborne, St. Bernard et Annette. — Young. Alphonse Dufossat à R. Schwartz, \$32.85, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Independence, Celestine, Genuis and Pauline et portion dans le même lot. — Parsons. Mme Mary Clement à Mme Louise Wiegand, \$500, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, 1/2 intérêt dans lot Alix, Eliza, Pacific et Elmira. — Humphrey. Emanuel Porter à R. Schwartz, \$78.93, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, Banks, Palmyra, Rocheblave et Tonti. — Parsons. Mme Clara Bender à R. Schwartz, \$78.34, 1 billet, 8 pour cent, lot Gravier, Perdido, White et Dupre. — Parsons. Albert Bendernagel à Theo A. Beck, \$4500, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion State, St. Charles et Swamp. — Legier. Veuve Céline Lafitte Champagne à E. L. Szabary, \$1200, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Rampart, Dumaine, Saint Ann et Burghundy. — Brian. Chas. H. Block à C. J. Rogers, \$500, 1 billet, 6 pour cent, lot Atlanta, Octavia, Pitt et Peters ave. — Milner. Jerusalem Temple A. A. Order of Mystic Shrine à Charles Le Blanc, \$25,000, 1 billet, 1 an, 6 pour cent, 2 lots Saint Charles, Glio, Carondelet et Calliope et 3 lots dans la même lot. — Sinai.

Les bons auteurs

"Je dois dire pour l'histoire que j'ai toujours méprisé les Allemands et que je rougis d'appartenir à leur race."

AMST s'exprime, dans les "Memorabilia." Schopenhauer.

L'écrivain allemand Haptmann, protestant contre l'accusation de barbarie dont ses compatriotes n'ont été que trop justement l'objet, affirme que ces barbares sont au contraire de braves gens, cultivés, liseurs de bons livres et dont beaucoup ont Schopenhauer dans leur sac...

Alors, qu'on se méfie!

AVIS AUX CREANGIERS

William Nunn et al. vs. Duke and Nunn Company. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,583 — En vertu d'un writ de fieri facias qui s'a été adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus intitulé, je vendrai aux enchères publiques en face de la porte principale de la Bâtisse de la Nouvelle Cour, sur la rue Royale, entre les rues Comil et St. Louis, dans le deuxième District de cette ville, le JEUDI, 20 octobre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir: Deux certains lots de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situés dans le sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, et désigné comme lot No. 58 sur un plan par A. Tolodano, voyez le 17 juin 1878, et maintenant lot No. 36; les dits lots sont désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du dit lot et mesurent ensemble ce qui suit à savoir: Lots Nos. 8, 9 et 10, chacun trente pieds face à la rue Pitt par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 10, formant le coin des rues Prytanis et Pitt, et le lot No. 11 formant le coin des rues Pitt et Cadiz. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions: Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KROP. Shérif Civil, Paroisse d'Orléans. WALTER J. SUTRON, JR., Avocat pour le demandeur. sept-4,5,11,18 oct-2,7,8

VENTES A L'ENCAIN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

John D. Nix, Jr., vs. Warner Willis. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,990 — En vertu d'un writ de fieri facias qui s'a été adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus intitulé, je vendrai aux enchères publiques en face de la porte principale de la Bâtisse de la Nouvelle Cour, sur la rue Royale, entre les rues Comil et St. Louis, dans le deuxième District de cette ville, le JEUDI, 20 octobre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir: Deux certains lots de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, situés dans le sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de Louisiane, et désigné comme lot No. 660, borne par les rues Milan, General Taylor, Willow et Clara, lesquels lots sont désignés par les Nos. 11 et 12 et mesurent chaque vingt-cinq (25) pieds quatre (4) pouces face à la rue Clara, par cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes égales parallèles. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: Comptant; l'acquéreur au moment de la vente devra déposer dix pour cent du montant de l'adjudication. P. MCGILL, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. JULES GRAESER, Avocat pour le demandeur. sept-19,24,30 oct-6,14,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et améliorations du sixième District formant le coin des rues Prytanis et Cadiz et le coin des rues Pitt et Cadiz (en l'Etat de la rue Jean).

Walter J. Suthon vs. Marcelin T. Effert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,583 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Cour des Propriétés, Fondées, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 octobre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, votes, privilèges, servitudes et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, en quelque sorte situés dans le sixième District de cette ville en l'Etat de Louisiane, et désigné comme lot No. 58 sur un plan par A. Tolodano, voyez le 17 juin 1878, et maintenant lot No. 36; les dits lots sont désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du dit lot et mesurent ensemble ce qui suit à savoir: Lots Nos. 8, 9 et 10, chacun trente pieds face à la rue Prytanis, par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 10, formant le coin des rues Prytanis et Pitt, et le lot No. 11 formant le coin des rues Pitt et Cadiz. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions: Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KROP. Shérif Civil, Paroisse d'Orléans. WALTER J. SUTRON, JR., Avocat pour le demandeur. sept-4,5,11,18 oct-2,7,8

Par FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 6 OCTOBRE, à 10 h. a. m. Attention Propriétaires! Ventes de marchandises et objets au No. 404 de la rue Carondelet, chez Fitzpatrick & Co., si non retirés et frais payés d'après l'acte de 1890 et 187 de 1898, meubles et articles de ménage de toute nature, sans autre avis, au No. 538 rue Canal. Conditions: Comptant, sans limite ni réserve. HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur. sept 27-oct 4 &

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P.M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky. 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant. Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.